

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 29 juin à vingt heures trente, se sont réunis à la salle polyvalente et à huis-clos, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Laons, sous la présidence de M. Laurent TREMBLAY, maire de Laons, dûment convoqués le 15 juin 2021.

Etaient présents : M. TREMBLAY Laurent, M. GUET Patrick, Mme WYNS Morgane, M. BUTHON Jean-Marie, M. RENAT Jean-Pierre, Mme GRAVIOU Séverine, Mme CHEKKOU Fatima, Mme GUERNEVÉ Delphine, Mme NURDIN Giselle, M. BENARD David, Mme FERROUDJ Sophie, Mme LEGRAND Heidi.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) avant donné procuration : Mme UVEGES Lilla à M. GUET Patrick

Absent(s) excusé(s)s:

Absent(s) non excusé(s)s: M. COLLET Edouard.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 13 avril 2021

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du Conseil, le compte rendu de la réunion du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2) Nomination secrétaire de séance

M. GUET Patrick se propose pour être secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3) Autorisation à signer une convention de mise à disposition

M. le Maire expose que la commune de Saint Lubin des Joncherets en sous-effectif au sein de leur service administratif et en raison d'un futur recrutement par voie de mutation, souhaiterait que Mme Welcker Nathalie née Pincivy soit mise à disposition à compter du **01/07/2021** et pour une durée maximale de **6 mois** pour exercer les fonctions d'assistante du responsable des services administratifs de Saint Lubin des Joncherets, dans la gestion comptable, des ressources humaines et de secrétariat général.

Après lecture de ladite convention qui fixe les conditions de mise à disposition, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec la commune d'accueil, Saint Lubin des Joncherets.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Autorise :

Le Maire à signer ladite convention de mise à disposition.

4) Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J)

Monsieur le Maire indique que ce fonds concerne les jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Il est demandé au Conseil Municipal s'il souhaite que la commune verse une participation à ce fonds. Il rappelle que le conseil municipal avait accordé en 2020 la somme de 394€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de participer à hauteur de 394 € au fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2021.

5) Télétransmission des actes par voie dématérialisée

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la collectivité au dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture.

Une convention devra être conclue avec la Préfecture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe de la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de la télétransmission avec la Préfecture,
- donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et le prestataire de service Ségilog,
- désigne M. Tremblay et la secrétaire de mairie en qualité de responsables de la Télétransmission.

6) Communications

- Schéma Directeur (projet d'Aménagement Prévisionnel de la Place de L'Eglise).
 - M Guet rappelle que le schéma directeur est une étude préliminaire visant à identifier / cadrer / évaluer / prioriser chaque projet qui pourraient être lancés pour mener à bien cet aménagement.
 - Afin de réaliser ce Schéma Directeur une consultation a été menée auprès de 3 cabinets d'architecte. Les analyses faites par la Commission AJyS sur les devis reçus ont été présentés au Conseil Municipal.
 - Il a été décidé que le choix définitif fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal
- Environnement :
 - Mme NURDIN informe le conseil que des administrés souhaiteraient une table à l'aire de jeux. Déjà prévu en investissement.
 - Prévoir panneaux pour signaler la présence des commerces présents sur notre commune et changer les panneaux routiers abimés.
 - Prévoir courrier pour rappeler aux administrés leur obligation d'entretenir les trottoirs limitrophes à leurs propriétés ou locations et les horaires de tonte à respecter.
 - Mme GRAVIOU rappelle le non-respect de certains administrés à garer leurs véhicules sur des emplacements interdits au stationnement.
- Festival des territoires :
 - Un groupe de réflexion a été monté au sein de l'Agglo pour concevoir un festival qui se déroulerait sur plusieurs communes de l'Agglo.
 - Les réflexions ne sont pas pour l'instant abouties

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.

Le Maire,

Laurent TREMBLAY